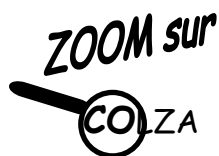


# Info.pl@ine

N° 481 – 18 septembre 2013 – 3 pages



Surveiller les limaces

## ACTUALITES CULTURES

**COLZA** (stade : levée en cours 4 feuilles)

### ✓ Ravageurs :

**Limaces** : avec les dernières pluies, le risque peut être important sur certaines parcelles où des limaces grises commencent à être observées.

Autre facteur de risque : les populations observées ce printemps sur épis en blé et orge, ce qui montre un potentiel élevé.

➤ Surveiller à l'aide de piège (une simple tuile avec quelques granulés d'antilimaces) : les limaces ont surtout une activité nocturne, revenir au matin pour relever le piège.

**Traitement** si 1-2 limaces/m<sup>2</sup> avec par exemple SLUXX 7 kg/ha, LENTILLES ANTILIMACES 3 % 3 kg/ha, MESUROL PRO 3 kg/ha.

Préférer les produits à base de phosphate ferrique ou méthaldéhyde qui sont tout de même moins toxiques pour les auxiliaires, en particulier les carabes (consommateurs de limaces) et pour les vers de terre.

Attention à ne pas rentrer dans la spirale : « *plus je mets d'antilimaces, plus il y a de limaces !* » ; en réalité il y a surtout moins de carabes.

Détail des produits cités :

Produit commercial	composition	ZNT/DAR	Toxicité	Dose homologuée
SLUXX	Phosphate ferrique 29,7 %	5 m	Sc (Sans classement)	7 kg/ha
LENTILLES ANTILIMACES	Méthaldéhyde 3 %	3 jours par défaut	Sc (Sans classement)	6 kg/ha
MESUROL PRO	Méthiodicarbe 4 %		Xn (Nocif)	3 kg/ha

### Altises (petites et grosses) :

Toujours à surveiller (voir vos cuvettes), en particulier dans les parcelles proches de repousses de colzas, quand celles-ci seront travaillées pour les préparations de semis de blé.

Petites altises (altise des crucifères) : des captures ont lieu (source : BSV n° 30 du 17/09) mais très loin des seuils d'intervention.

Grosses altises (altises d'hiver) : capture en baisse, le risque est faible.

**Seuil d'intervention pour chaque altise** : 8 pieds sur 10 avec morsures.

➤ Pas d'intervention à prévoir à ce jour.



Petite altise  
(source CETIOM)



Grosse altise  
(source CETIOM)

### Tenthède de la rave :

Premiers piégeages d'adultes en cuvette (source BSV n° 30 du 17/09). L'adulte est une mouche orange à tête noire, mais ce sont les larves qui dévorent les feuilles de colza entre les nervures et qui causent des dégâts. Leur nombre n'est pas toujours directement en lien avec le nombre d'adultes.

Les larves ne sont pas encore sorties, donc il n'y a pas encore de dégâts.

Période de risque : de la levée à 6 feuilles, mais plus généralement entre 3 et 6 feuilles

Seuil de nuisibilité : présences de larves avec dégâts sur au moins ¼ de la surface foliaire

➤ Pas d'intervention à prévoir à ce jour.



Adulte  
(source INRA)



Larve

Ces conseils sont basés sur les observations de début de semaine effectués par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture 77 et le Bulletin de Santé du Végétal Ile-de-France n° 30 du 17 septembre 2013. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du département de Seine-et-Marne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine N° 440 à N° 447 ou sur le site e-phy du ministère de l'agriculture. <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>. Lire attentivement l'étiquette des produits utilisés. La gestion des produits phytosanitaires doit se réaliser dans le cadre des bonnes pratiques agricoles (voir Info.pl@ine n° 479).

## STRATEGIE AGRONOMIQUE

### SEMIS DE BLE : raisonnez en grains/m<sup>2</sup> et pas en kg/ha

#### ✓ Vérifier le PMG et la faculté germinative

➤ **PMG** : connaître précisément le poids de mille grains (PMG) de vos semences est loin d'être superflu. Une différence de 5 g de PMG sur une densité de 250 gr/m<sup>2</sup> correspond à 12,5 kg/ha, soit environ 10 % du coût de la semence.

Vérifier ce PMG, en particulier sur les semences de ferme, permet de bien caler la densité de semis et aussi un bon dosage du traitement de semences.

Prendre un échantillon prélevé après triage, le peser et compter tous les grains. Ramener le poids à 1000 grains.

$$\text{PMG} = \text{Poids de l'échantillon} \times 1000 / \text{nb grains de l'échantillon.}$$

Un compteur à grain est à votre disposition au site de la CA77 au Mée-sur-Seine pour vous permettre de contrôler le PMG de votre semence de ferme. **Nous contacter au 01 64 79 30 75.**

#### ➤ Test de germination :

- ① Placer des échantillons de 200 grains par variété dans le bac à légumes du réfrigérateur pendant une semaine afin de lever la dormance.
- ② Disposer les grains sur du papier buvard humide dans une pièce à température ambiante (18° C ou plus) en lumière alternée (lumière naturelle). Le papier buvard doit toujours rester humide.
- ③ Compter le nombre de grains germés 7 jours après et calculer le pourcentage.
- ④ Si le résultat est inférieur à 85 %, augmenter la densité de semis en conséquence.

#### ✓ Réaliser ses traitements de semences à la ferme

##### ➤ Quand traiter ?

Au plus près de la date de semis. Les traitements de semences contenant un insecticide doivent être réalisés moins de 3 semaines avant le semis.

##### ➤ Les précautions à prendre

⇒ **Lisez l'étiquette** : les phrases de risques vous informent d'un risque particulier lors de l'utilisation des différentes spécialités commerciales.

⇒ **Votre protection** : utilisez un masque équipé de cartouche A2 P3, des lunettes de protection, une combinaison spécifique, des gants en nitrile ou néoprène.

Rappel : les masques anti-poussière de bricolage ne vous assurent pas une protection efficace car l'étanchéité avec votre visage n'est pas correcte et ils ne vous protègent donc pas contre les risques chimiques.

Pour les gants et la combinaison, vérifiez la présence du pictogramme « éprouvette ». Cette information est présente sur le suremballage des gants et sur l'étiquette de la combinaison.

⇒ **Après le traitement** : lorsque vous nettoyez votre matériel, conservez votre équipement pour vous protéger des éclaboussures.

## ✓ Pour calculer vos quantités de semences

$$\text{DOSE de SEMIS (kg/ha)} = \text{PMG (en grammes)} \times \text{nombre de grains/m}^2 / 100$$

Densité de semis souhaitée en grains/m <sup>2</sup>	Poids de semences en kg/ha pour un PMG de ..... grammes								
	38	40	42	44	46	48	50	52	54
180	68	72	76	79	83	86	90	94	97
200	76	80	84	88	92	96	100	104	108
220	84	88	92	97	101	106	110	114	119
240	91	96	101	106	110	115	120	125	130
260	99	104	109	114	120	125	130	135	140
280	106	112	118	123	129	134	140	146	151
300	114	120	126	132	138	144	150	156	162
320	122	128	134	141	147	154	160	166	173
340	129	136	143	150	156	163	170	177	184
360	137	144	151	158	166	173	180	187	194
380	144	152	160	167	175	182	190	198	205
400	152	160	168	176	184	192	200	208	216



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement  
 Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine  
 E-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
 avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.  
 La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

